



## FORMATION

# COMPRENDRE ET MAÎTRISER LA FISCALITÉ DES DROITS D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

**16 octobre 2024**

Centre de formation permanente (CFP) 4  
rue Blaise Desgoffe 75006 Paris

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS**  
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://www.assas-universite.fr)

### IRPI - Droit d'auteur et droits voisins

Intervenantes : Laurence BOISSEAUX (fiscaliste au sein de la direction financière de la SACEM) et Stéphanie MAURY (docteur en droit, avocat au barreau de Paris Cabinet LDEIS Avocats).

Objectifs :

- > Apprendre à se servir de la fiscalité pour sécuriser ses droits ;
- > Savoir déterminer la qualification fiscale pertinente des rémunérations versées en contrepartie des prestations des auteurs et artistes ;
- > Identifier les charges financières et déclaratives liées à ces rémunérations ;
- > Adapter la rédaction des contrats conclus avec les auteurs ou artistes en fonction de chaque situation afin d'être en mesure d'en maîtriser les incidences fiscales ;
- > Éviter les risques de redressement

Public concerné : Juristes, collaborateurs de services RH, comptables et financiers, éditeurs et producteurs, avocats, experts-comptables

Prix : 650 €

Tarif préférentiel proposé aux personnels de l'université Paris-Panthéon-Assas : 520 €



### [En savoir plus](#)

Pour tout renseignement ou toute inscription, contactez l'IRPI par [courriel](#) ou par téléphone : [+33 \(0\)1 53 63 86 45](#)

L'[IRPI](#) propose chaque année une trentaine de formations sur différentes thématiques dans le domaine de la propriété intellectuelle. Destinées à un petit groupe (4 à 10 participants), les formations de l'IRPI sont conçues autour d'objectifs opérationnels et animées par des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle (juristes, avocats ou conseils). *Validation au titre de la formation continue obligatoire (FCO) des avocats et des conseils en propriété industrielle (CPI)*

Consulter le [programme complet](#) des formations de l'IRPI.

## Téléchargement

### [Bulletin d'inscription](#)